

3 mars 2020

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 3 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2020;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour le dépôt de la liste de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
8. Résolution pour signifier notre partenariat avec le Centre des loisirs Notre-Dame-des Érables;
9. Résolution concernant la délégation de l'activité Bières et saucisses au Centre des loisirs Notre-Dame-des Érables ;
10. Résolution pour autoriser Mme René à faire l'achat du webinaire en lien avec le nouveau règlement concernant les chiens dangereux;
11. Dépôt des recommandations du CCU;
12. Dépôt du premier projet du règlement 2020-436 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale;
13. Résolution concernant une dérogation mineure sur l'article 5,6 2^e alinéa du règlement de lotissement 2006-284 afin de réduire la distance de 60 m entre deux intersections. ;
14. Résolution concernant la problématique du déneigement du chemin Sainte-Anne Sud;
15. Résolution autorisant la directrice générale à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra le 17,18 et 19 juin 2020 à Québec;
16. Voirie
17. Projet regroupement en voirie;
18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
19. Comité;
 - 19.1 Fête de la pêche;
 - 19.2 Fleurons Inscriptions atelier;

2020-03-39

- 20. Affaires nouvelles; Arbres à donner;
- 21. Période de questions
- 22. Levée de la session;

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2020

2020-03-40

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2020;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point : Aucun

M. le maire appelle le point suivant

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2020-03-41

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES au 3 mars 2020	32 269,91 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	53 882,71 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	366,10 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>54 248,81 \$</u>	
Dépense durant le mois		
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 122,89 \$	
Salaires déboursés durant le mois	4 190,73 \$	
Total dépenses	<u>61 562,43 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 APPUI AU VOYAGE DE FIN D'ANNÉE À TADOUSSAC DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES-2020

2020-03-42

CONSIDÉRANT que nous voulons que nos jeunes profitent des activités offertes par le milieu scolaire;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Jacques Bergeron
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de deux cents dollars (200\$) au voyage de fin d'année à Tadoussac ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

6.2 RÉOLUTION SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2020-02-21)

2020-03-43

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et à décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu qu'Andréanne Larouche, députée de Shefford, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu qu'Andréanne Larouche, députée de Shefford, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

En conséquence, il est proposé par Pascal Gonnin, appuyé par Jacques Bergeron et résolu :

D'appuyer Andréanne Larouche, députée de Shefford, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à Andréanne Larouche, députée de Shefford, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

6.3 GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE L'ODYSSÉE

2020-03-44

Considérant que nous avons à cœur la réussite de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Suzanne Casavant
Appuyé par Denis Vel
Et résolu.

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) pour la tenue du Gala Méritas de l'école secondaire l'Odyssée qui se tiendra le 12 juin 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

7. RÉOLUTION POUR DÉPOSER LA LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

2020-03-45

Considérant que Mme la directrice générale et secrétaire trésorière a préparé un état mentionnant les noms et état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour toute taxes municipales et tout autre selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve le rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ayant une somme due pour l'année 2018 et 2019;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle décide d'envoyer les avis d'imposition pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si ces comptes ne sont pas payés avant le 17 mars 2020, concernant les dossiers suivants :

- | | |
|-----------------|---|
| 1. 9028 83 6788 | chemin Sainte-Anne Sud
lots : 4329703 et 2238107 |
| 2. 9029 20 8000 | 306 chemin Sainte-Anne Sud
lot :2456319 |
| 3. 9029 69 7229 | 146 au 150 chemin Sainte-Anne Sud
lot 2456263 |

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le maire M. Louis Coutu comme représentant de la municipalité pour enchérir ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 11 juin 2020 à 10h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

8. RÉOLUTION POUR SIGNIFIER NOTRE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

2020-03-46

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie depuis le début le Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables dans leur projet de construction d'un nouveau pavillon ;

ATTENDU QUE le comité nous demande un appui pour la finalisation de leur projet ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu que le conseil signifie au comité des loisirs Notre-Dame-des-Érables son appui financier pour terminer leur projet dans l'éventualité d'un manque à gagner.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

9. ÉVÈNEMENT BIÈRES ET SAUCISSES ÉDITION 2020

2020-03-47

ATTENDU QUE nous avons instauré cette activité bénéfice pour nos organismes;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a demandé aux organismes de la municipalité de se manifester pour s'occuper de l'organisation de l'évènement bières et saucisses édition 2020;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs Notre-Dame-des-Érables est le seul organisme à nous avoir signifié son intérêt;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie l'organisation de l'activité Bières et Saucisses édition 2020 au Comité des loisirs Notre-Dame-des-Érables;
QUE le conseil délègue Mme Suzanne Casavant comme représentante de la municipalité pour l'organisation de l'activité;
QUE les profits seront remis à l'organisme une fois le décompte final effectué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

10. ACHAT DU WEBINAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT PROVINCIAL « CHIENS DANGEUREUX »

2020-03-48

ATTENDU QUE la municipalité veut connaître les nouvelles modalités du règlement provincial;

ATTENDU QUE l'ADMQ a préparé un webinaire en lien avec cette nouvelle obligation;

ATTENDU QUE nous privilégions la formation dans nos locaux;

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète le webinaire de formation concernant le règlement provincial au coût de soixante-quinze dollars (75\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

11. RECOMMANDATION DU CCU

M. Pascal Gonnin, conseiller et représentant du CCU, nous dépose les recommandations du CCU en lien avec le règlement PIIA et le règlement de zonage.

Le conseil a pris connaissance des recommandations et posent des questions
M. Gonnin répond aux membres du conseil.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1^{ER} PROJET DU RÉGLEMENT 2020-436 ET 2020-437

2020-03-49

M. Pascal Gonnin, conseiller de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil les règlements de PIIA 2020-436 et le règlement numéro 2020-437 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2006-282 dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle (R-8) a même une partie des zones PAT-1 et MIX-1, d'intégrer des dispositions relatives aux mini-maisons dans la zone R-8 et de modifier la distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire sera pris en considération en vue de leurs adoptions.

Tous les membres du conseil en ont obtenu copie.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

13. DÉROGATION MINEURE

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

14 RÉOLUTION CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DU DÉNEIGEMENT DE LA RUE SAINTE-ANNE SUD

Les membres du conseil privilégient une communication par lettre avec le résident qui demande des correctifs sur notre façon de déneiger les trottoirs de la rue Sainte-Anne Sud.
Nous avons modifié notre façon de faire et nous étudierons d'autre manières pour la prochaine saison.

15. CONGRÈS DE L'ADMQ 17-18 ET 19 JUIN 2020

2020-03-50

Proposé par Suzanne Casavant, conseillère
Appuyé par Jean-Pierre Brien
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale et secrétaire trésorière à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 juin prochain
Que les frais d'inscription de six cent trente-huit dollars et onze sous (638.11\$) soit pris au budget prévu à cet fin;
Que les frais de déplacement et de subsistance seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

16. VOIRIE

M. Jean-Pierre Brien, conseiller nous informe que les municipalités qui sont traversées par le chemin de la Grande Ligne devraient se rallier pour informer le Ministère des transports de leur insatisfaction de l'entretien des chemins

d'hiver. La municipalité de Béthanie nous fera parvenir une résolution nous demandant notre appui dans le dossier.

17. PROJET DE REGROUPEMENT EN VOIRIE

Nous avons une rencontre le 5 mars 2020 à 13h30 pour discuter du projet de regroupement en voirie. Un projet de budget nous sera déposé.

Les membres du conseil trouvent que le temps avance rapidement et que le printemps est à notre porte et nous n'avons toujours pas personne pour la préparation des travaux. Dans l'éventualité que le regroupement en voirie ne fonctionne pas nous demanderons que Mme René dépose une offre d'emploi;

17.1 DÉPOSÉ UNE OFFRE D'EMPLOI

2020-03-51

Proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Denis Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à préparer une offre d'emploi « inspecteur en voirie » avec la mention pour notre banque de noms;
Qu'il soit publié dans le Québec municipal;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

19. COMITÉ

Fête de la pêche : M. Denis Vel fera une relance auprès de M. Dufort pour connaître la décision du ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

CAB de Valcourt et région : L'activité coup de Chapeau est mis en place et nous aurons plus d'informations concernant notre participation à l'élaboration de ce nouveau concept. Une liste de nos activités pourrait être élaborée en préparation de l'activité.

19.1 FORMATION OFFERT PAR LES FLEURONS;

2020-03-52

Proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Denis Vel
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la présidente et un administrateur à assister à l'Ateliers vert 2020 qui se tiendra le 14 avril 2020 à Bromont au coût de cent cinquante dollars plus taxes applicable (150,00);
QUE les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

20. AFFAIRES NOUVELLES

ARBRES À DONNER : nous autorisons Mme René à inscrire la municipalité pour recevoir des petits arbres à distribuer gratuitement à la population

M. le maire appelle le point suivant

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

22. LEVÉE DE LA SESSION

2020-03-53

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, Il est 21 h 20.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

17 mars 2020

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 17 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Tous les membres du conseil renoncent au délai de convocation tel que requis par le Code municipal.
Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. COVID-19 LES MESURES À APPLIQUER

2020-03-54

Considérant les recommandations du Gouvernement du Québec de limiter au maximum les contacts entre personne;

Considérant que nous voulons éviter toute propagation du virus Covid-19;
Considérant que nous voulons quand même offrir des services et de l'information à la population;
POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le bureau municipal sera fermé au public mais accessible par téléphone et ou courriel;
QU'il sera possible d'avoir des rencontres avec les citoyens en appliquant les règles de protections recommander par le Gouvernement du Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

2. SYSTÈME DE COMMUNICATION DE MASSE

202-03-55

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'acquisition d'un système de communication de masse de la compagnie Telmatik;
CONSIDÉRANT QUE nous voulons rejoindre le maximum de gens pour les informer des mesures prises en lien avec le Covid-19 ;
POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant que le conseil autorise un envoi de masse à tous les résidents inscrits dans le logiciel de communication de masse Telmatik;
QU'il sera possible de faire des envois tout au court de cette période d'incertitude sur les modalités de confinement mis en place par le Gouvernement du Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (es)

3. DIRECTIVE POUR LE CONSEIL

Considérant que le Gouvernement du Québec émet régulièrement des communiqués d'intérêts public, nous nous adapterons fur et à mesure aux directives recommandées, actuellement les séances du conseil seront à huis clos mais la possibilité de vidéo conférence pourra être envisagée;

LEVÉE DE LA SESSION

2020-03-56

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée,
Il est 21 h 20.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»